



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 16817

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de l'essor des médecines parallèles. Il convient de constater que les médecines dites non conventionnelles tiennent une place non négligeable dans notre pays. Aussi, il désire savoir s'il envisage de donner un cadre légal à ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16817

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3120